



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nécessité de rebâtir une industrie française suite à la crise du covid-19

Question écrite n° 28661

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la nécessité de rebâtir une industrie française à l'issue de la crise sanitaire du covid-19. En effet, la crise du covid-19 a révélé la très forte dépendance de la France à l'égard des productions industrielles étrangères. Ainsi, une pénurie de médicaments est à craindre dès lors que « 60 % à 80 % des matières actives à usage pharmaceutique sont fabriquées dans les pays tiers à l'Union européenne, principalement en Inde et en Asie, contre 20 % il y a trente ans », ainsi que l'a souligné l'Académie nationale de pharmacie. Alors que la France était pionnière dans la recherche et la fabrication pharmaceutiques, la France a délocalisé ses industries pour des motifs budgétaires. Il en va de même de la plupart des équipements de protection sanitaire, tels que les masques, qui sont à 80 % fabriqués en Chine. Une telle dépendance implique qu'en cas de crise comme celle que la France traverse, chaque État privilégie la production industrielle sur son territoire, au profit de ses besoins en priorité. En Europe, l'Allemagne procède chaque jour à trois fois plus de tests qu'en France, en raison de ses industries médicales de pointe qui fabriquent des milliers de tests. C'est pourquoi elle lui demande de mettre en place une politique de reconstruction de l'industrie française et de renégocier au niveau européen la possibilité de privilégier les produits fabriqués en France.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28661

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2905

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)